



Le 30 mars 2020

## COMMUNIQUE

### Dons au CHU

En cette période de crise du coronavirus, le CHU est très sollicité par des entreprises et des particuliers qui se proposent de nous faire des dons ou demandent comment venir en aide aux soignants qui sont en première ligne. Le CHU peut recevoir des dons de toute nature (matériel, masques, nourriture...) mais également habilité à recevoir des dons sous forme de chèques ou de virements.

- **Pour les dons en nature**, il suffit d'une lettre d'intention à destination du directeur, précisant la nature, le nombre, et la provenance du don. Le donateur peut aussi préciser l'équipe à qui il souhaite faire son don (unité Covid, réanimation, urgences...);
- **Pour les dons en chèque**, libellés à l'ordre du CHUG ou du Trésor Public avec écrit au dos : « *Don Covid 19* », et adressés directement à la Trésorerie Publique Hospitalière (1 rue Duplessis – 97 164 Pointe-à-Pitre);
- **Pour les virements**, ceux-ci peuvent être effectués à tout moment sur le compte du CHUG, en précisant le motif (covid-19).

RIB : 30001 00064 1E130000000 08  
IBAN : FR20 3000 1000 641E 1300 0000 008  
BIC : BDFEFRPPCCT

Les particuliers et les entreprises qui souhaitent faire un don sont priés de se manifester à l'adresse suivante qui permettra une gestion rigoureuse du soutien précieux manifesté aux hospitaliers :

**[dons-covid19@chu-guadeloupe.fr](mailto:dons-covid19@chu-guadeloupe.fr)**

Le Conseil de surveillance sera tenu informé de l'affectation de ces dons et de l'usage précis qui en sera fait.

